

EXTRAIT DE DELIBERATION DE LA COMMUNE DE DIRAC



AR Prefecture

016-211601208-20211110-D202173-DE
Reçu le 16/11/2021
Publié le 16/11/2021

délibération :
D_2021_7_3

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 14

Votants : 17

L'an deux mille vingt et un, le mercredi 10 novembre à 18 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes à Dirac, sous la présidence de Madame TERRADE Anne-Marie, Le Maire.

Date de convocation du Conseil : 2 novembre 2021

Présents : Madame BLAINEAU Chantal, Monsieur BOSSARD Jean Paul, Monsieur GRENIER Patrick, Monsieur SARRAT Rémi, Madame TERRADE Anne-Marie, Monsieur MORA Vincent, Madame SCHWARTZWEBER Christine, Madame ROULAUD Amandine, Monsieur GOUYGOU Dominique, Madame DUBOIS-DUMÉE Isabelle, Madame PRUDHOMME Cécile, Madame MONTÉGU Bénédicte, Monsieur MOREAU Yannick, Monsieur DOUET Anthony

Pouvoirs :

Monsieur TRANCHET Jean-Pierre a donné pouvoir à Monsieur MOREAU Yannick
DESCLAUX Cécile a donné pouvoir à Madame TERRADE Anne-Marie
Madame LANOË-MALLIVERT Véronique a donné pouvoir à Madame MONTÉGU Bénédicte

Objet : Budget Commune
Décision Modificative n°3

Absent(s) :

Monsieur GAUTIER Laurent, Madame CORBIN Manitraritiana

Excusé(s) : Monsieur TRANCHET Jean-Pierre, Madame DESCLAUX Cécile, Madame LANOË-MALLIVERT Véronique

Secrétaire de Séance : Monsieur GRENIER Patrick

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de modifier certains articles du Budget Commune. Il s'agit des frais d'études et des travaux concernant le Cabinet Médical.

Désignation de l'article		Section Investissement	
Chap/Article	Intitulé	Dépenses	Recettes
041-238	Opération d'Ordre Intégration travaux cabinet médical		+ 206 000.00 €
041- 21318	Opération d'ordre Intégration frais études et travaux cabinet médical	+ 206 000.00 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

ACCEPTE les modifications énoncées ci-dessus

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire,
Anne-Marie TERRADE

Emis le 10/11/2021, transmis en préfecture et rendu exécutoire le 16/11/2021

